

FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ

Volet 2 — Développement territorial

Présentation d'un projet utilisant l'enveloppe dédiée aux municipalités locales



CONTEXTE

Le Fonds Régions et Ruralité (FRR) vise à appuyer le développement local et régional. Une nouvelle entente entre le MAMH et la MRC des Chenaux, en vigueur du 1er avril 2025 au 31 mars 2028, encadre l'attribution des aides financières selon les priorités de la MRC. Pour cette période, la MRC reçoit 4 048 287 \$ pour le volet 2 — Développement territorial.

Le volet 2 — Développement territorial du Fonds régions et ruralité (FRR) offre aux MRC un levier financier pour leur permettre d'agir pleinement sur leurs priorités de développement, dans le respect de leurs compétences, et ce, dans une perspective de vitalité territoriale.

MODALITÉS DE DÉPÔT DES PROJETS

Annuellement, chaque municipalité reçoit un montant de base de 10 000 \$ auquel s'ajoutent 2 \$ par habitant. Les données démographiques utilisées pour ce calcul se retrouvent dans le décret ministériel de population publié chaque année dans la Gazette officielle. À son dépôt à la MRC, chaque projet doit être approuvé par résolution du Conseil municipal. L'utilisation de cette enveloppe annuelle nécessite une mise de fonds de 6000 \$.

La MRC des Chenaux reçoit les demandes de soutien financier en continu.

Les promoteurs doivent déposer une demande complète, au minimum deux mois avant le début prévu du projet, afin de permettre son analyse et sa présentation au Conseil des maires.

Ne prenez pas le risque de travailler pour rien. Avant de faire le dépôt d'une demande, il est conseillé de contacter la coordination du service de développement du territoire pour discuter de votre projet.

Section 1 — Identification du promoteur

Nom de l'organisme :
Nom de la personne-ressource :
Fonction :
Adresse :
Téléphone :
Courriel :
Type d'organisme : ☐ Municipalité ☐ Organisme municipal ☐ Coopérative ☐ Organisme à but non lucratif

Section 2 — Description du projet

Priorité d'intervention de la MRC touchée par le projet :

- ☐ Faire de la MRC des Chenaux un milieu de vie attractif, durable et propice au bien-être de sa population.
- ☐ Assurer une occupation dynamique et flexible du territoire, adaptée aux réalités locales et aux opportunités de développement.
- ☐ Contribuer à la vitalité de l'écosystème socioéconomique de la MRC.
- ☐ Soutenir l'action concertée territoriale et régionale, et la mutualisation des ressources afin de renforcer la vitalité, la cohésion et la résilience des communautés locales.
- ☐ Favoriser le développement intégré du tourisme, de l'agriculture et de l'agroalimentaire pour renforcer l'économie locale et valoriser les ressources du territoire.
- ☐ Intégrer la protection de l'environnement, le développement durable et l'adaptabilité aux changements climatiques dans l'ensemble des initiatives territoriales
- ☐ Soutenir les projets structurants dans les municipalités dont l'indice de vitalité économique est faible afin de stimuler le développement local.

Titre du projet :

Date de début : _____ Date de fin : _____

Description du projet (origine, problématique, objectif visé, clientèle cible, etc.) :

Municipalité.s touchée.s par le projet :

- | | |
|---|---|
| ☐ Batiscan | ☐ Champlain |
| ☐ Notre-Dame-du-Mont-Carmel | ☐ Sainte-Anne-de-la-Pérade |
| ☐ Sainte-Geneviève-de-Batiscan | ☐ Saint-Luc-de-Vincennes |
| ☐ Saint-Maurice | ☐ Saint-Narcisse |
| ☐ Saint-Prosper-de-Champlain | ☐ Saint-Stanislas |

Votre projet génère-t-il des retombées significatives pour le territoire, notamment au chapitre de l'amélioration de la qualité de vie ou du développement durable (économie, société, culture et environnement) :

Nombre d'emplois prévus :

Nombre final d'emplois créés ou soutenus lorsque le projet sera complété :

- | | |
|---|--|
| ☐ Hommes | ☐ Femmes |
| ☐ Personnes en situation de handicap | ☐ Jeunes de moins de 35 ans |
| ☐ Autochtones | |

Impact structurant pour le milieu :

Est-ce que le projet répond aux défis et enjeux d'un plan d'action de votre municipalité ou relié à la politique familiale et des aînés ? Comment ?

Votre projet reçoit-il l'appui du milieu ? Qui sont vos partenaires :

Indiquez les moyens qui seront utilisés pour souligner le soutien financier de la MRC des Chenaux au projet :

- ☐ Mention dans les infolettres, communications numériques et réseaux sociaux
- ☐ Mention dans les communiqués de presse ou dossiers médiatiques
- ☐ Mention officielle lors des allocutions, lançements ou conférences de presse
- ☐ Reconnaissance dans les documents officiels (rapport annuel, bilan de projet)
- ☐ Affichage du logo sur les lieux de réalisation du projet
- ☐ Autres moyens, précisez :

N.B. : Des photos du projet financé devront nous être envoyées en même temps que la reddition.

Section 3 — Plan de réalisation du projet et échéancier

--	--

Section 4 — Budget prévisionnel

Coûts		Financement*		Confirmé
Ressources humaines	\$	Mise de fonds 6000\$	\$	
Honoraires professionnels	\$	Subvention provinciale	\$	
Achat d'équipement	\$	Subvention fédérale	\$	
Location d'équipement	\$	Revenus	\$	
Promotion	\$	Dons	\$	
Autres (précisez) :		Autres sources (précisez) :		
	\$		\$	
	\$		\$	
	\$		\$	
	\$		\$	
	\$		\$	
	\$		\$	
	\$		\$	
	\$		\$	
	\$		\$	
	\$		\$	
	\$		\$	
	\$		\$	
	\$		\$	
Total	\$	Total	\$	

* Indiquer s'il s'agit de bien et service ou d'argent.
Le total des coûts doit être égal au total du financement.

Section 5 — Documents d'accompagnement

Toute demande effectuée aux Enveloppes municipales doit être accompagnée des documents suivants :

- ☐ Formulaire de dépôt de projet complété.
- ☐ Résolution du conseil municipal qui précise le montant de la mise de fonds déboursée pour ce projet, qui désigne un signataire de la demande, du protocole d'entente et du rapport final et qui signifie que la municipalité s'engage à fournir, au début et à la fin du projet, les informations nécessaires à la reddition de compte acheminée au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH)
- ☐ Résolution de l'organisme bénéficiaire dans le cas où la municipalité délègue la réalisation du projet à un autre organisme.

Je soussigné certifie que ces renseignements sont exacts.

Signature de la personne autorisée

Date

Faire parvenir la demande à :

MRC des Chenaux

630, Principale, St-Luc-de-Vincennes, Québec, G0X 3K0.

a/s de Élyse Marchand

Coordonnatrice du service de développement du territoire

territoire@mrcdeschenaux.ca, tél. : (819) 840-0704, poste 2223

Il est possible de faire parvenir une demande en format électronique, si elle comporte une signature.